

TEL EST PRIS QUI CROYAIT PRENDRE !

Le 15 juin 2019, François LIETTA, Militant de droite disait sur son blog à propos des gens du voyage qui s'étaient installés illégalement à Saint-Laurent de la Salanque : « En assurant sa sécurisation pour éviter toute intrusion sur site ou aux abords paraît primordial à tout homme politique responsable qui ne se défausse pas sur autrui. Enore une fois, la municipalité d'Alain GOT n'a pas su anticiper, ni contrôler que les accès étaient impossibles sur le complexe et aux abords pour pouvoir prendre les mesures adéquates pour en empêcher l'accès. Cette bonne anticipation permet d'éviter des dégradations potentiellement coûteuses sur la commune. [...]

Régulièrement la communauté urbaine Perpignan Méditerranée prévient les Maires des arrivées de cortèges de gens du voyage. Les municipalités sont ainsi prévenues des arrivées qui peuvent se faire sur des terrains municipaux, privés ou sur les aires prévues à cet effet. Même sans être prévenu, une commune sait que la période estivale est propice aux installations illicites.

Toute municipalité responsable et prévoyante sécurise alors les endroits connus pour être des lieux illicites de villégiatures des gens du voyage ».

Juger est une façon d'appréhender les autres et les choses.

Juger c'est aussi s'efforcer de rester humble. Il est toujours facile de donner des leçons, mais un peu plus compliqué de passer à l'action...

Comment, François LIETTA, collaborateur de cabinet du Maire de Saint-Nazaire, n'a pas su anticiper, contrôler et conseiller son élu, pour prendre les mesures adéquates pour empêcher l'accès au stade aux gens du voyage ???

Monsieur Alain GOT, Maire de Saint-Laurent de la Salanque

GENS DU VOYAGE

80 caravanes envahissent le stade de Saint-Nazaire



► Les gens du voyage ont prévu de rester deux semaines sur place. Photo Olivier Got

Arrivées en convoi dimanche dernier, plus de quatre-vingts caravanes se sont illégalement installées sur l'aire de jeu où la communauté évangéliste compte camper jusqu'au 4 août.

Ils n'étaient pas revenus à Saint-Nazaire forcer l'accès du stade municipal depuis l'été 2017. Les gens du voyage ont ainsi débarqué par surprise dimanche 21 juillet dernier, réussissant à s'introduire dans l'enceinte et à s'installer sur la pelouse malgré une barrière anti-intrusion. « On avait équipé le stade de ce système de dernière génération depuis deux ans, il fonctionnait parfaitement, on ne comprend pas comment la communauté évangéliste a fait pour entrer », s'interroge le maire Jean-Claude Torrens. Alerté de l'intrusion, il s'est aussitôt rendu sur place dimanche accompagné par la police municipale et par la gendarmerie, pour tenter de négocier. En vain. « Bien que conscientes des dégradations qu'elles occasionnent les familles, qui ont maintenu avoir annoncé leur venue, ont refusé d'évacuer l'aire de jeu ». Elles auraient promis de ne pas s'éterniser

à Saint-Nazaire, prévoyant d'y séjourner deux semaines maximum.

■ Plainte pour occupation illégale et vols

« Nous regrettons cette appropriation illégale contre laquelle nous agissons dans le cadre de la loi », poursuit Jean-Claude Torrens qui a d'ailleurs déposé plainte dès lundi pour « occupation illicite et vols de fluides », en l'occurrence l'eau et l'électricité, les visiteurs s'étant raccordés sur les réseaux communaux. Toutefois, at-ténue-t-il, « un dialogue permanent entre la municipalité, le service d'accueil des gens du voyage de la communauté urbaine et les intéressés permet d'échanger pour que cette cohabitation forcée se passe au mieux ». L'élu l'espère vivement, obligé d'attendre le départ du campement sauvage, au plus tard le 4 août prochain, pour retourner au stade constater les dégâts.

Corine Sabouraud